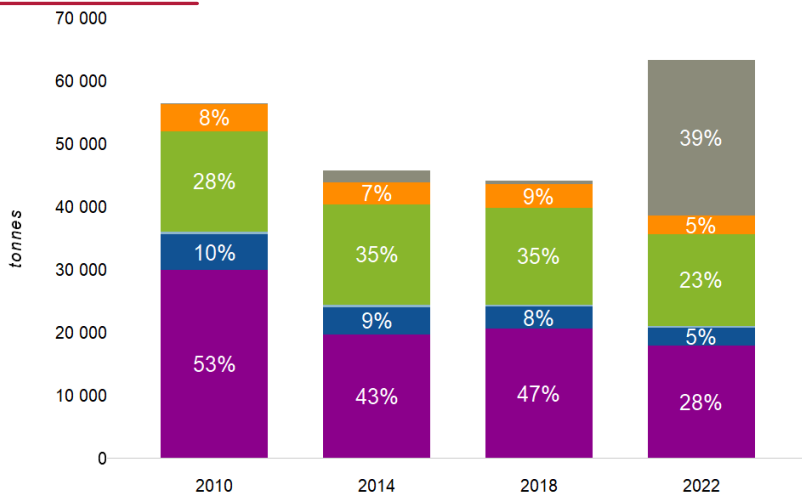
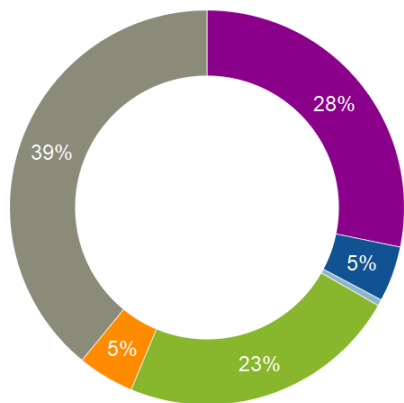


INVENTAIRE des ÉMISSIONS de POLLUANT

PM₁₀
particules en suspension

Recensement des émissions PM₁₀ rejetées dans l'air à l'échelle régionale

par secteur d'activité



Résidentiel Tertiaire



Routier



Autres transports



Agriculture



Industrie



Sources naturelles

Les **particules grossières PM₁₀** sont rejetées par de multiples sources, les principales étant le secteur **résidentiel/tertiaire** et **l'agriculture**.

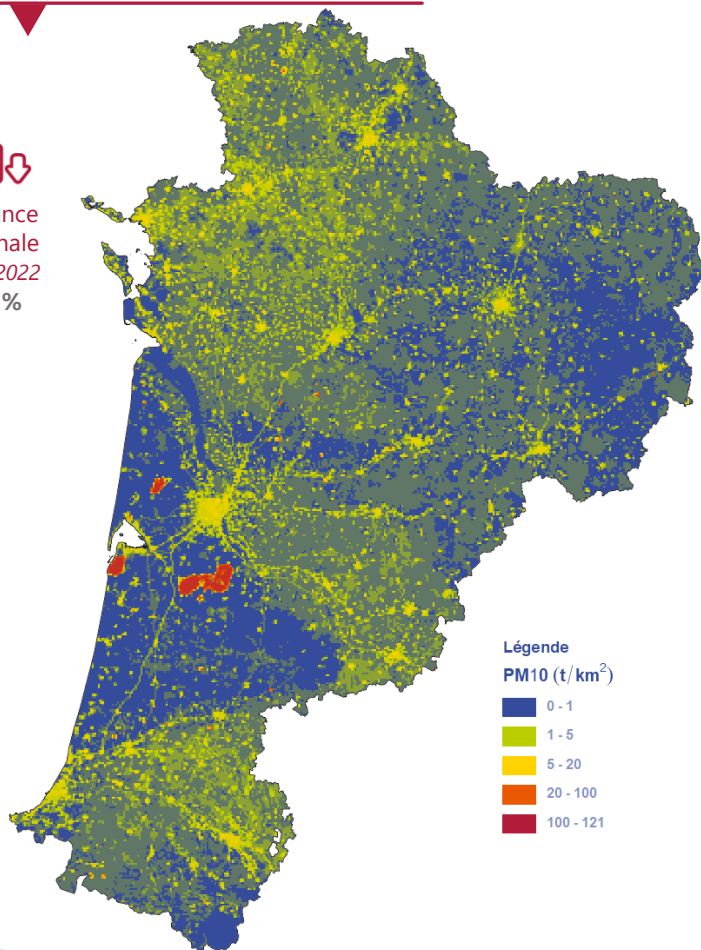
Les émissions de ces deux secteurs proviennent majoritairement du **travail du sol** pour l'agriculture et du **chauffage au bois** pour le secteur résidentiel/tertiaire.

Les **émissions anthropiques** de PM₁₀ **diminuent entre 2010 et 2022** en raison entre autres d'une baisse des consommations de bois de chauffage ou encore de l'amélioration des performances des motorisations des véhicules.

La forte **hausse des émissions en 2022** est liée aux **incendies de forêts** qui ont touché la région (sources naturelles).

Émissions de PM₁₀ géolocalisées

tendance régionale
2010/2022
+12%

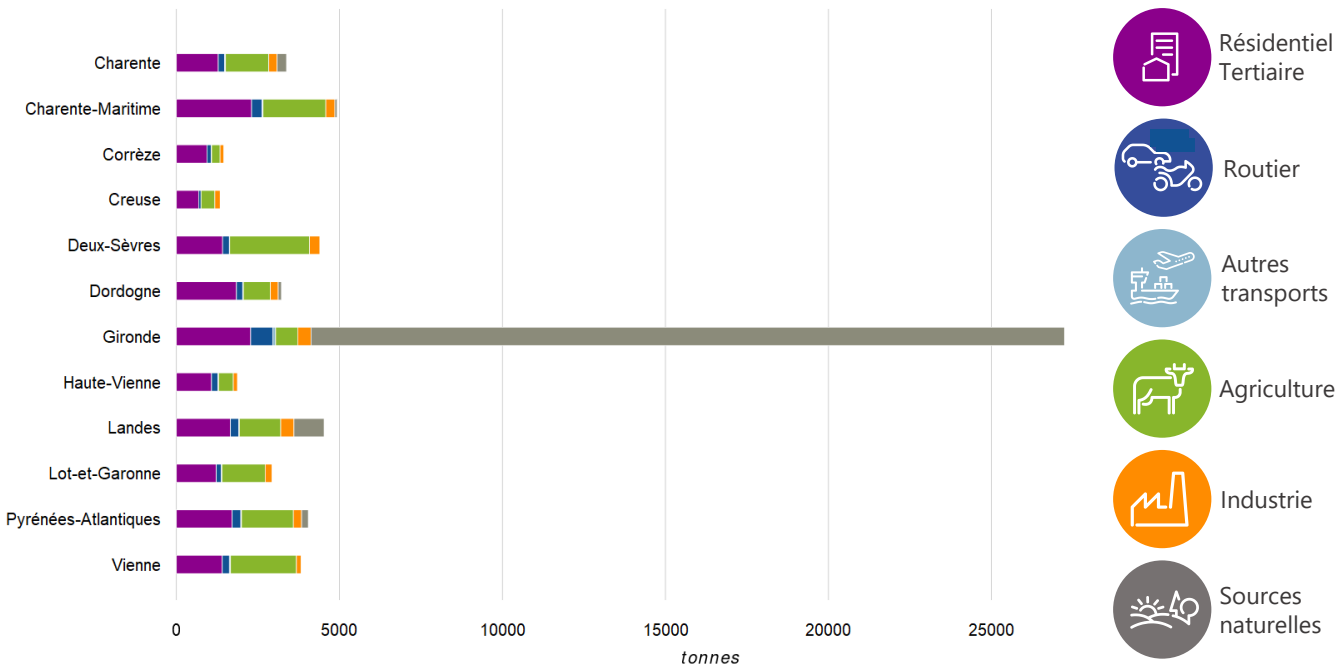


INVENTAIRE des ÉMISSIONS de POLLUANT

PM₁₀
particules en suspension

Répartition des émissions par département

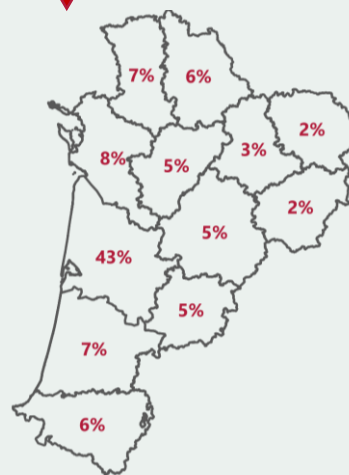
par secteur d'activité



La contribution des différents secteurs aux émissions de PM₁₀ varie en fonction des spécificités de chaque département. Ainsi, dans les territoires où l'agriculture implique un travail du sol intensif, comme la culture des céréales, ce secteur représente la principale source d'émissions de de PM₁₀. C'est notamment le cas dans la **Vienne**, les **Deux-Sèvres**, la **Charente-Maritime**, la **Charente**, le **Lot-et-Garonne** et les **Landes**. À l'inverse, dans des départements où ces cultures sont peu ou pas pratiquées, comme la **Corrèze**, la **Creuse**, la **Dordogne**, la **Gironde** et la **Haute-Vienne**, le chauffage au bois du secteur résidentiel constitue la source majeure d'émissions.

En 2022, **les incendies de forêts** (sources naturelles) ont fortement contribué aux émissions de PM₁₀ en **Gironde**, et dans une moindre mesure dans les **Landes**. Cette situation explique pourquoi la Gironde a représenté à elle seule **43 % des émissions totales de PM₁₀** de la région cette année-là.

Contribution des départements dans les émissions régionales (2022)



Retrouvez les données sur notre site web

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/dataviz/emissions>